

Les vibrations chez les caristes

Les vibrations sur le corps entier sont responsables de pathologies lombaires ayant un retentissement socio-professionnel majeur.

Objectif

Diminuer l'exposition aux vibrations.



Critère de pénibilité : Toute exposition au-delà de la valeur seuil d'action de 0,50 m/s² et de 450 heures par an sera inscrite sur le Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité.

Méthodologie

733 caristes répartis dans 195 entreprises.

Sélection des populations susceptibles d'être exposées à des vibrations supérieures à 0,5 m/s².

Interventions sur poste de travail avec mesures de vibrations et d'efficacité du siège.

Les résultats

34 mesures sup. à 0,5 m/s² sur 115 réalisées, prédominant dans l'axe Z.

3 axes de mesures :

- X (avant/arrière),
- Y (gauche/droite),
- Z (haut/bas).

Quelques facteurs explicatifs ont été mis en évidence :

- la vitesse de roulement,
- l'état du sol : sols avec trous...
- la qualité des sièges.



Les bonnes pratiques de prévention

Des moyens de prévention existent pour diminuer les niveaux de vibrations :

- diminuer la vitesse de roulement en dessous de 8 km/h avec bridage ou système de diminution de la vitesse,
- maintenir les aires de roulement en bon état sans nid de poule,
- éviter par conception les discontinuités entre revêtements,
- avoir un siège de bonne qualité à changer tous les 5 ans ayant les caractéristiques suivantes : suspension pneumatique basse fréquence, course de suspension supérieure à 80 mm, réglage du poids électropneumatique, réglage longitudinal du siège,
- sensibiliser les utilisateurs au réglage de leur siège.

7 mesures faites après mise en place des mesures correctives montrent des améliorations des niveaux de vibrations (dont 5 inférieurs à 0,5 m/s²).

Des aides financières sont proposées en particulier pour le renouvellement des sièges visant à ramener les mesures en dessous de la valeur d'action.